

**Le directeur général**

Lille, le 13 mai 2026

Réf : SDSG-2026-017

Affaire suivie par : Emmanuelle MAHIEU-DEFEVER

Direction de la stratégie et des territoires

Fonction : Directrice adjointe de la stratégie et des territoires

Téléphone : 07.63.14.91.39

Courriel : [ars-hdf-crsa@ars.sante.fr](mailto:ars-hdf-crsa@ars.sante.fr)

Madame, Monsieur,

Créée par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) contribue par ses propositions, ses avis et ses débats publics à la définition et mise en œuvre des politiques régionales de santé. C'est une instance consultative organisée en huit collèges où se répartissent une centaine de membres soumis à l'obligation de remplir une déclaration publique d'intérêts (DPI).

L'article D1432-44 du code de la santé publique précise que les membres de la CRSA sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelables. Les mandats des membres actuels arrivant à échéance au 30 septembre 2026, il convient avant leur expiration, de procéder au renouvellement de leur mandat ou à leur remplacement pour une durée de cinq ans à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2026**.

La note de cadrage jointe détaille les modalités de désignation par type de collèges et d'acteurs de santé régionaux siégeant dans cette instance. Si vous et/ou votre organisme (*association, fédération, collectivité territoriale, établissement...*) êtes habilités à soumettre des candidatures, je vous remercie par avance de bien vouloir me les adresser **au plus tard le lundi 20 juillet 2026** par le biais du formulaire référencé dans cette note de cadrage.

Un webinaire sur les modalités de cet appel à candidatures, ouvert à toutes et tous, sera organisé le **vendredi 5 juin** de 14h à 16h.

Les candidatures retenues feront l'objet d'un premier arrêté de composition publié mi-septembre. La séance plénière d'installation, au cours de laquelle seront organisées l'élection du président ainsi que la répartition des membres au sein des différentes formations spécialisées de la CRSA (*commission permanente et quatre commissions spécialisées : dans les domaines de la prévention, de l'organisation des soins, des prises en charge et accompagnements médico-sociaux et des droits des*

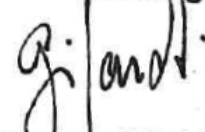
usagers du système de santé, aura lieu le **mardi 13 octobre** à Artois Expo.

Les élections des présidents et vice-présidents des quatre commissions spécialisées interviendront dans un second temps.

Le service démocratie en santé et gouvernance de l'ARS se tient à votre disposition pour toute précision concernant ce renouvellement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Directeur général**



**Hugo GILARDI**

*PJ : note de cadrage*